

24 juin 2011
Français
Original: anglais

**Vingt et unième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**
Addis-Abeba, 5-9 septembre 2011

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Opérations de livraison surveillée: importance d'une réaction rapide, de points de contact et d'une bonne connaissance des procédures et méthodes à suivre lors de telles opérations;
 - b) Mesures proactives de lutte contre le trafic de drogues: collecte d'informations préliminaires, développement du renseignement opérationnel, recours à la surveillance tactique et instauration de relations de confiance entre les services de détection et de répression;
 - c) Contrôle des précurseurs: un problème croissant pour l'Afrique – prise de mesures efficaces visant les produits chimiques actuellement placés sous contrôle international et discussion sur le nombre croissant de produits chimiques de remplacement;
 - d) Séance spéciale sur les tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues: méthodes, procédures et détermination des peines et leur contribution au renforcement des mécanismes juridiques de lutte contre le trafic de drogues.



6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, figure dans le présent document et a été approuvé par la vingtième Réunion, tenue à Nairobi du 13 au 17 septembre 2010.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici aux participants, qui sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), d'ici au 15 juillet 2011, un rapport de deux pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt et unième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAF/21/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à présenter à la vingt et unième Réunion les mesures prises par leur gouvernement afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés de faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

Un document de séance consacré à la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAF/21/CRP.1) sera établi par le Secrétariat en vue de la Réunion.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde (UNODC/HONLAF/21/2)

4. Application des recommandations adoptées à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à faire part à la vingt et unième Réunion des mesures prises par leur gouvernement en application des recommandations adoptées à la dix-neuvième Réunion, tenue à Windhoek du 12 au 16 octobre 2009.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations de la dix-neuvième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États africains de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 15 juillet 2011 leur a été adressée le 18 mai 2011.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/21/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Opérations de livraison surveillée: importance d'une réaction rapide, de points de contact et d'une bonne connaissance des procédures et méthodes à suivre lors de telles opérations

Les participants réfléchiront à l'importance de la rapidité des réactions dans les livraisons surveillées et examineront leurs expériences en la matière, y compris les

éléments requis pour assurer le succès de ces opérations, notamment les points de contact nationaux et une bonne connaissance des procédures et méthodes à suivre lors de telles opérations. Ils seront invités à partager études de cas et expériences réalisées à l'échelle nationale et à faire part des succès obtenus et des difficultés rencontrées dans le domaine.

b) Mesures proactives de lutte contre le trafic de drogues: collecte d'informations préliminaires, développement du renseignement opérationnel, recours à la surveillance tactique et instauration de relations de confiance entre les services de détection et de répression

Les participants réfléchiront à l'importance de disposer d'informations fiables pour assurer la réussite des opérations de lutte contre la drogue. Ils se pencheront également sur les questions suivantes: où les services peuvent-ils se procurer des informations utiles? Comment ces informations sont-elles exploitées dans la lutte contre le trafic de drogues? Quelles mesures ou procédures ont-elles été introduites pour développer les capacités de renseignement opérationnel? Les participants seront invités à partager leurs expériences opérationnelles en matière de collecte d'informations et à examiner la mesure dans laquelle la confiance et la coordination entre les services de détection et de répression ont été améliorées.

c) Contrôle des précurseurs: un problème croissant pour l'Afrique – prise de mesures efficaces visant les produits chimiques actuellement placés sous contrôle international et discussion sur le nombre croissant de produits chimiques de remplacement

Les participants examineront les modalités du contrôle exercé sur les précurseurs placés sous contrôle international. Ils seront invités à partager des études de cas et des exemples des difficultés rencontrées dans l'application de ces contrôles, ainsi qu'à présenter des cas de détournement ou de tentatives de détournement des précurseurs chimiques vers les circuits illicites. Ils réfléchiront également au rôle croissant joué par les produits chimiques de remplacement dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et aux possibilités de contrôle existant au niveau local.

d) Séance spéciale sur les tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues: méthodes, procédures et détermination des peines et leur contribution au renforcement des mécanismes juridiques de lutte contre le trafic de drogues

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tiendra une séance spéciale consacrée au rôle et au fonctionnement des tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues, qui examinera notamment les méthodes et procédures appliquées et les peines prononcées par ces tribunaux, ainsi que leur contribution au renforcement des mécanismes juridiques de lutte contre le trafic de drogues. Dans certains États, ces tribunaux s'occupent du traitement et de la réadaptation des délinquants. La séance spéciale sera l'occasion d'en apprendre davantage au sujet de ces tribunaux spécialisés, de poser des questions et d'échanger des vues et des idées au sujet de leur rôle et de leur fonctionnement.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, section II.A.) et a demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y sont énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits.

Lorsqu'ils ont adopté le Plan d'action, les États Membres ont reconnu que celui-ci complétait la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée, annexe), le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S 20/4 E de l'Assemblée) et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée, annexe).

Toujours dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale a encouragé les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, relevant de la Commission des stupéfiants, à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions respectives, au renforcement de la coopération régionale et internationale.

À la vingt et unième Réunion, les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, les effets de ces difficultés sur la suite qui y est donnée et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, pourrait apporter à la Commission à cet égard.

7. Organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

La vingt et unième Réunion examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-deuxième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt et unième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingt-deuxième Réunion et à en débattre. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

Les participants à la vingt et unième Réunion sont aussi invités à examiner toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/21/4)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

9. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt et unième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 5 septembre 2011	8 h 30	Inscriptions
	10 heures	Ouverture de la vingt et unième Réunion
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	
	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (<i>suite</i>)	
	Point 4. Application des recommandations adoptées à la dix-neuvième Réunion	
	Point 5. Groupes de travail	
Mardi 6 septembre 2011	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 7 septembre 2011	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 8 septembre 2011	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
		Point 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
Vendredi 9 septembre 2011	10 heures	Point 7. Organisation de la vingt-deuxième Réunion
		Point 8. Questions diverses
	15 heures	Point 9. Adoption du rapport